

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de Monsieur Laurent HOERDT domicilié 15 rue du Muguet, d'organiser des animations pour la Fête d'Halloween, les jeudi 31 octobre et vendredi 1^{er} novembre 2024 de 17h00 à 22h30 dans la rue du Muguet à Wittenheim,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue du Muguet,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée de l'évènement prévu les jeudi 31 octobre et vendredi 1^{er} novembre de 17h00 à 22h30, il est interdit à tous véhicules motorisés de circuler dans la rue du Muguet, entre l'intersection rue du Muguet / rue de la Marjolaine jusqu'à l'intersection rue du Muguet / rue de l'Eglantine.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Laurent HOERDT – 15 rue du Muguet à 68270 WITTENHEIM et une copie sera adressée à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

-



WITTENHEIM, le 2 octobre 2024

Pour le Maire

La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK